



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mai 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 mai 2001

**Liaison RD 9 / RN 11 : Objectifs et modalités de la Concertation.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

DELIBERATION D2012042001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2001**

**Centre d'Etudes d'Agglomération**

**Liaison RD 9 / RN 11 : Objectifs et modalités de la Concertation.**

Monsieur Joël RENOUX, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le projet de liaison RD 9/ RN 11 (avenue de La Rochelle) en continuité du premier tronçon (avenue de Nantes/ avenue Wellingborough) a été retenu au XIIème contrat de plan.

Les principaux objectifs poursuivis par ce projet sont de différents ordres :

- assurer la jonction entre le contournement Est-Sud de Niort et la liaison RN148/av. Wellingborough (fluidité du trafic) ;
- clarifier la diffusion du trafic local vers les différents secteurs de l'agglomération niortaise et améliorer la fluidité des points d'échange ;
- clarifier dans la partie ouest de l'agglomération les limites de l'urbanisation à fixer dans les futurs documents de planification.

Dès lors, les études ont été lancées par la Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage, et aboutissent aujourd'hui à l'élaboration d'un dossier qu'il convient de présenter à la concertation conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation a pour objectif de retenir une variante qui fera l'objet d'études plus détaillées et qui sera proposée à enquête publique.

Il convient donc de définir les modalités de cette concertation celle-ci revenant aux maires des communes concernées par le projet, à savoir les communes de Niort et de Bessines.

En accord avec M. le Maire de Bessines, la phase de concertation pourrait se dérouler de la manière suivante :

- la mise à disposition au public du dossier de concertation dans chacune des mairies concernées accompagné d'un registre où pourront être consignées les remarques.
- la tenue de deux réunions publiques, une à Niort et une à Bessines.
- l'organisation de réunions spécifiques avec les riverains concernés par le projet (chefs d'entreprises de la zone de St-Liguaire, agriculteurs, associations, comité de quartier...).

Cette phase de concertation se déroulerait en juin-juillet sur une durée d'un mois. Elle ferait l'objet d'un rapport de synthèse aboutissant à des propositions de choix de variante.

Ce rapport sera adopté par délibération de chaque Conseil Municipal concerné et par la Communauté d'Agglomération.

Cette phase sera ainsi clôturée, mais se poursuivra pendant toute la procédure d'élaboration du projet et de réalisation des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités de concertation telles que définies ci-dessus.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Joël RENOUX

[Ordre du jour](#)